

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Convention 2008/2012 avec différents partenaires

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La proximité est un axe fort de la politique municipale depuis plusieurs années. Ce souci constant d'être proche des Bisontins et de leurs préoccupations quotidiennes a notamment amené la Ville de Besançon à développer des dispositifs originaux d'intervention de gestion urbaine et sociale tels que Proxim'cité ou Proxim'social.

Cette volonté est aussi traduite par la territorialisation partielle des moyens municipaux (équipes de propreté, maisons de quartier, îlotiers de la police municipale, ...) le soutien à la création d'une régie des quartiers, la mise en oeuvre d'une convention de gestion urbaine de proximité entre 2000 et 2007 ou plus récemment la nomination d'élus de quartier.

Proximité et territorialisation se retrouvent aussi dans la volonté de la Ville de Besançon à développer une politique d'intervention spécifique à certains territoires de la commune qui demandent une attention particulière et des moyens renforcés, ceci notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon et des dispositifs qui y sont associés.

Dans ce contexte et dans la suite du partenariat engagé au titre du CUCS 2007/2009, l'Etat, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs, Habitat 25, Grand Besançon Habitat, la SA Néolia et la SAIEM Logement de Besançon se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'une nouvelle convention de gestion urbaine et sociale de proximité pour la période 2008/2012.

Cette convention s'entend et s'organise comme un support permanent d'échange et de concertation entre les signataires.

Les quartiers concernés par cette nouvelle convention de gestion urbaine et sociale de proximité 2008/2012 sont ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009.

L'élaboration de cette nouvelle convention 2008/2012 s'est appuyée sur la réalisation d'une enquête prospective permettant de réaliser d'une part un bilan de la convention précédente et d'autre part de déterminer l'état des préoccupations des acteurs concernés par le nouveau projet de convention 2008/2012.

Cette enquête prospective a été menée auprès des bailleurs sociaux, des syndicats de copropriété disposant d'un patrimoine à gérer dans les quartiers concernés, des associations représentant les locataires au sein de conseil d'administration des bailleurs sociaux, des services concernés de la CAGB, de la Ville et du CCAS de Besançon, des centres sociaux, des services d'urgence et de La Poste.

L'enquête a permis d'investiguer les thèmes principaux de la gestion urbaine et sociale de proximité qui sont :

- l'organisation de l'espace urbain,
- la propreté des espaces publics et privés,
- la qualité des services rendus aux usagers et habitants,
- la coordination des différentes interventions sur un même territoire,
- la prévention des risques et la sécurité des immeubles et équipement,
- les situations exceptionnelles des services urbains dans le cadre des opérations de renouvellement urbain,
- la participation des habitants à la gestion des quartiers.

Ce travail d'enquête fut complété par des rencontres individualisées et une observation de terrain.

La synthèse de ces différents travaux a fait ressortir trois catégories principales de thèmes à prendre en considération dans la nouvelle convention proposée :

- Les thèmes sur lesquels le travail sera prioritairement à renforcer (collecte des déchets et des encombrants, prévention et sécurité liées à la présence des chiens dangereux, propreté des espaces publics et privés),
- Les thèmes sur lesquels une attention particulière sera nécessaire (maintien des services urbains en phase chantier, services aux usagers et aux habitants, participation des habitants),
- Les thèmes qui sont aujourd'hui globalement bien pris en compte (organisation de l'espace urbain, distribution du courrier, transports publics et l'accès aux quartiers, organisation et coordination des interventions en matière de propreté).

La convention est organisée de manière à territorialiser les différents éléments qui la composent, d'une part en dispositions communes à l'ensemble des quartiers et d'autre part en dispositions particulières à certains quartiers (Cité de l'Amitié, Cité Brulard, Cité de Fontaine Ecu, secteur des Vareilles, Quartier des Clairs-Soleils, Quartier de Planoise).

Le projet de convention de GUSP 2008/2012 soumis à l'approbation du Conseil Municipal intègre aussi des informations relatives à l'application de convention dite «conventions TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)».

Ces conventions «TFPB» ont pour objectif global l'amélioration et/ou la consolidation des moyens mis en oeuvre par les organismes bailleurs sociaux dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, en contrepartie d'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'applique à leur patrimoine situé en Zone Urbaine Sensible (ZUS). Ces conventions «TFPB» sont territorialisées par quartier et individualisées par organisme logeur. Ces conventions existent depuis 2002 et ont été prolongées pour 2008 et 2009.

Ces conventions sont passées entre l'Etat et les organismes logeurs. L'exonération accordée aux organismes logeurs bénéficiaires fait l'objet d'un remboursement par l'Etat à la Ville de Besançon.

Dans un second temps, à l'initiative de la Ville de Besançon, la question sociale a été introduite dans le projet de convention 2008/2012. En effet, l'expérience et les évaluations se rapportant au développement social urbain démontrent qu'il est généralement dommageable de dissocier les deux champs de l'action publique que sont la gestion urbaine de proximité et la gestion sociale de proximité. Après échange entre les acteurs concernés par le projet de convention de gestion urbaine et sociale de proximité 2008/2012, il a été convenu que la question sociale sera abordée à travers quatre entrées thématiques complémentaires (la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie, la diversité sociale des territoires, la prise en compte des ménages en situations sociales particulières, l'élaboration de projets sociaux de territoires).

La mise en oeuvre de la présente convention de gestion urbaine et sociale de proximité 2008/2012 repose sur la mobilisation des moyens humains et dispositifs propres à chacun des partenaires engagés dans le projet. Néanmoins ces moyens seront organisés en un groupe local de correspondants de GUSP afin d'assurer la réalisation effective des objectifs de la convention 2008/2012. Ce groupe aura pour objectifs d'assurer le recueil de besoins, d'analyser les situations par la production d'un diagnostic partagé, d'en dégager des problématiques, de préconiser et/ou d'organiser des solutions adaptées et négociées, de rechercher si besoin les moyens nécessaires, de s'assurer de la mise en oeuvre des solutions, d'assurer une évaluation a posteriori des solutions mises en oeuvre.

Le financement des actions à mettre en oeuvre dans le cadre de la présente convention de gestion urbaine et sociale de proximité 2008/2012 pourra être notamment envisagé en faisant levier sur trois types de financements possibles : un financement par le maître d'ouvrage de l'action, un cofinancement

par un ou plusieurs financeurs, un financement au titre d'une action s'inscrivant dans «l'Amélioration de la Qualité de Service».

Chaque projet susceptible de faire l'objet d'un financement fera l'objet d'une demande dans le cadre des programmations du CUCS de Besançon ou d'un dispositif similaire qui lui succéderait.

La présente convention de gestion urbaine et sociale de proximité 2008/2012 est conclue pour une durée de cinq ans.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le projet de convention de gestion urbaine et sociale de proximité tel que présenté
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

«M. Michel OMOURI : Je ne vais pas aller par 4 chemins : quels seront les missions et les moyens que vous comptez mettre en place pour la police municipale ? Dans le rapport, vous souhaitez que la police municipale s'attaque à un vrai problème dans les quartiers populaires, celui des chiens dangereux. Aujourd'hui la population vit très mal ce problème, elle a peur de ces chiens qui errent dans les quartiers, de plus en plus depuis 2007. Des chiens sont maintenant devenus des armes pour certains délinquants. Ils s'attaquent à des animaux domestiques et encore plus grave, ils commencent à s'attaquer à des personnes. De quel équipement allez-vous doter la police municipale ? Les policiers municipaux ne seront pas les kamikazes au service du Maire.

Quelques-uns ici ont encore l'image de la police municipale d'il y a 20 ans, comme dans le feuilleton où Marie Pervenche, très sympathique, mettait des PV ; certains encore ici pensent que ce sont des cow-boys. Honnêtement ce ne sont plus des Marie Pervenche ni des cow-boys mais ce sont des professionnels compétents qui méritent le respect. Alors Monsieur le Maire quel équipement souhaitez-vous apporter à la police municipale pour la protéger et protéger la population face à ces chiens classés dangereux ?

M. LE MAIRE : Vous êtes, me semble-t-il, un peu à côté du sujet, Monsieur OMOURI, vous êtes un peu à côté du sujet même complètement décalé et je n'apprécie pas vos propos. Vous rendez-vous compte de ce que vous dites ? Je pense que votre président de groupe devrait quand même quelque part vous rappeler un peu les règles de fonctionnement dans un Conseil Municipal parce que voir la police municipale comme kamikazes du Maire...

M. Michel OMOURI : C'est ce qu'ils pensent.

M. LE MAIRE : Ecoutez Monsieur OMOURI, la police municipale je l'ai rencontrée pas plus tard que la semaine dernière et ce n'est pas du tout cela. On a beaucoup de respect pour eux et nous leur avons apporté un certain nombre de précisions entre autres quant à leur équipement, mais je suis désolé ce sujet-là n'est pas à l'ordre du jour ce soir. Nous devons parler de la gestion urbaine et sociale de proximité, nous devons parler de conventions avec les partenaires et je souhaiterais quand même que désormais quand vous intervenez, vous mesuriez vos propos, je vous en serais reconnaissant.

M. Jean ROSSELOT : On peut tous avoir des mots un peu -Michel emploie un langage assez fleuri-exagérés. Vous-même avez prononcé des mots exagérés, un peu excessifs au cours de cette séance. Vous avez raison, il faut policer un peu les débats mais ce n'est jamais que du langage fleuri, ce n'est même pas de l'excès, c'est pour mieux faire comprendre ce qu'on a envie de dire. Ceci dit, il y a, à les entendre, des problèmes avec la police municipale, leur glisser comme ça des heures supplémentaires sans les payer plus, des heures supplémentaires au sens où il faut qu'il fasse du travail en plus sans gagner plus, ce n'est peut-être pas non plus la bonne méthode. Je vous le dis en tant qu'opposant dont le rôle est d'écouter tout le monde y compris les employés de la Ville et je trouve que les conditions dans lesquelles vous avez traité notre corps de police... Vous savez, du côté des correspondants de nuit, on

pourrait faire aussi peut-être, si je prononce le mot économie vous allez lever les bras au ciel mais peut-être revoir la question parce que la police municipale nous explique qu'il n'y a aucune synergie avec les correspondants de nuit. Alors vous dispersez nos efforts, ça coûte, ça dépense en fonctionnement, finalement pour une efficacité qui est assez nulle. Quand on entend les services de policiers municipaux...

M. LE MAIRE : Efficacité nulle pour les correspondants de nuit ?

M. Jean ROSSELOT : Pas nulle mais pas bonne.

M. LE MAIRE : Vous venez de dire efficacité nulle !

M. Jean ROSSELOT : Pas très bonne. Ecoutez, si on avait un budget par objectif, vous seriez obligé de nous fournir des indicateurs de résultat et pas des études comme l'a dit Philippe GONON à 20 000 € la paire et qui prennent trop de distance par rapport... Si on avait un budget moderne qui soit présenté par objectif, on aurait des indicateurs de résultat qui nous permettraient de corriger le tir pour les années qui viennent. Quand je parle avec les policiers municipaux, ils ne sont pas du tout contents de la façon dont on les traite, je vous le dis, je suis là pour cela et si ce que dit Michel OMOURI est un peu excessif, c'est quand même cela.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas lancer un débat sur la police municipale. Je voulais simplement, c'est l'occasion puisque les médias sont là, dire un certain nombre de choses. Tout d'abord on ne veut pas faire faire plus d'heures aux policiers municipaux, ce n'est pas cela. Simplement je suis Maire de Besançon et je dois assurer la protection des habitants de cette ville. Il y a un besoin évident d'ilotage supplémentaire et de présence entre autres au centre-ville plus tard le soir. Vous devriez applaudir à cela mais bien sûr dès qu'il y a quelque chose qui passe, hop, vous prenez pour polémiquer. J'ai rencontré la semaine dernière pendant au moins 2 heures la police municipale et les agents ne sont pas du tout dans l'état où vous dites. Le vrai problème à la police municipale, c'est un problème d'augmentation de salaires puisque nous leur avons accordé un certain nombre de leurs revendications, justifiées, sur les problèmes de stationnement, de gilets pare-balles, de bombes plus importantes. Tout ce qui était sécurité on leur a accordé parce que le rôle du Maire est aussi de faire en sorte que ses agents soient protégés. Donc la seule chose qu'on a demandé, c'est globalement de démarrer un peu plus tard le matin pour être présent un peu plus tard le soir, une demi-heure, d'être plutôt présents en soirée le samedi parce qu'il y a plus de difficultés le samedi soir dans les villes que le lundi matin à 8 heures ! Donc on a demandé de caler le service de la police municipale sur les demandes des quartiers, je n'ai fait que relayer ce qui est demandé dans les quartiers. La police municipale, et je le dis publiquement, ses missions ne seront pas changées. Elle continuera à faire, si je devais résumer en un mot, exactement ce qu'elle faisait auparavant. Simplement il y aura une demi-heure de plus le soir et plus de présence le samedi pour répondre à une demande qui émane des Bisontines et des Bisontins qui souhaitent qu'on en mette même le dimanche. Alors il ne faut pas vouloir polémiquer sur tout. J'ai beaucoup de respect pour la police municipale et je leur ai dit. C'est pour cela d'ailleurs qu'ils ont des primes supplémentaires qu'on appelle primes de police parce que c'est un métier difficile. La police, il y en a toujours trop quand on vous met un PV parce que vous avez dépassé votre temps de stationnement mais il n'y en a jamais assez quand on est en difficulté. La police est un métier difficile que la police municipale fait bien. Lorsqu'aux 408 il y a eu des difficultés, ce sont des policiers municipaux qui se sont interposés pour venir en aide à des personnes qui étaient à terre. Très souvent la police municipale intervient avec la police nationale, donc on a une bonne police municipale et le Maire respecte ses agents. Il ne les traite pas de kamikazes ni de cow-boys, ni de Marie Pervenche comme certains le font ici.

La police municipale avait des demandes en matière d'équipements nouveaux, cela a été pris en compte par Nicole WEINMAN et Jean-Claude ROY. Maintenant on leur demande de décaler leur temps de travail d'une demi-heure, au lieu de terminer à 22 heures 30, ils terminent à 23 heures mais je pense que cela ils l'ont compris et ils ont aussi des revendications salariales comme beaucoup de Françaises et de Français. Je crois qu'il ne faut pas vouloir au moindre prétexte polémiquer. Je sais ce que nous avons fait depuis le début pour l'équipement de la police municipale et ils savent bien qu'on ne les maltraite pas, qu'on les respecte. Je pense que pour vous il en est de même.

M. Edouard SASSARD : Il y a quand même deux données importantes, vous me reprendrez si je me trompe. Je crois qu'il y a des postes vacants que vous avez ouvert à des concours. Or les gens ne viennent pas travailler à Besançon, ne postulent pas ou alors quand ils ont réussi ils repartent s'ils trouvent une meilleure destination. C'est donc que les conditions de travail ne sont peut-être pas si fantastiques que cela. Puis aussi, c'est à vérifier, je crois qu'en 10 ans il y a eu à peu près 25 démissions.

M. LE MAIRE : Non, ce sont des mutations !

M. Edouard SASSARD : Les conditions de travail ne sont peut-être pas si évidentes que cela pour tout le monde.

M. LE MAIRE : Il y a des postes vacants, c'est vrai mais vous savez pourquoi ? C'est un système qui est extraordinaire : la police municipale peut uniquement être formée dans les grandes villes : Besançon, Montbéliard, Dijon, Lyon, c'est-à-dire que nous sommes en fait un peu centre de formation pour les policiers municipaux, c'est-à-dire qu'ils viennent ici, on les embauche, ils vont en formation et ensuite, quand une ville, par exemple une ville dont le Maire est un ami d'ailleurs, pas très loin d'ici, a un poste de libre, si la personne habite là-bas entre Besançon et Clerval, dans un bourg de 2 000 personnes, elle postule pour retourner dans son pays, tout simplement. Il y en a un très sympathique qui est parti à Saint-Tropez. Ce n'est pas une caricature, c'est vrai. Et c'est comme cela dans toutes les villes. C'est le même problème que pour les infirmières, les sages femmes qu'on forme à l'Hôpital et qui partent ensuite dans d'autres villes. Après, sur les salaires il y a une prime de police où l'on peut jouer d'un point ou d'un demi point, de toute façon le problème sera examiné le 12 mars quand on va travailler sur l'ensemble des salaires. Mais il n'y a pas de malaise à la police municipale. Simplement que si vous voulez être policier municipal dans un petit pays de la Côte d'Or ou du Jura, par exemple à Arbois, comme il n'y a pas de formation des policiers municipaux à Arbois, vous devez vous former à Besançon et lorsqu'un poste se libère à Arbois, et bien vous y allez. C'est cela qui explique la vacance de postes.

M. Edouard SASSARD : Il y a une grève et vous confirmez que ce n'est pas parce qu'il y a un malaise.

M. LE MAIRE : Monsieur SASSARD, il y a d'autres malaises en France auxquels vous devriez à mon avis être beaucoup plus attentif. Simplement je crois qu'il y avait un besoin d'explication et le Maire personnellement a expliqué que les missions, contrairement à ce qu'on avait pu dire, ce n'était pas d'aller remplacer la BAC le soir -je caricature-, dans les quartiers, c'est de maintenir l'action d'auparavant en décalant les temps de travail, également le samedi. Si vous voulez que je rentre dans le détail, les agents de ce service nous demandaient des places de parking pour le soir quand ils terminent tard et nous avons répondu favorablement à cette demande, d'augmenter leurs moyens de défense individuelle avec des bombes lacrymogènes, nous avons donné notre accord pour ce matériel dans les véhicules. On leur a accordé des gilets pare-balles donc on a répondu à leurs demandes mais le vrai problème c'est celui d'augmentation de salaire au niveau des primes qu'on appelle primes de police. Je rencontre régulièrement la police municipale, l'Adjoint aussi. Mais ces situations ne sont pas faciles à gérer alors il vaut mieux ne pas en rajouter.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais insister simplement sur le plan du recrutement. Le dernier concours a été organisé essentiellement sur Besançon et les personnes, hommes et femmes qui ont obtenu ce concours, sont parties dans des communes qu'on peut citer : Saint-Claude, Pontarlier par exemple, des jeunes garçons et filles qui étaient recrutés pour venir à Besançon. Ils ont été recrutés par ces villes-là pour ne citer que celles qui sont proches et qu'on connaît bien, à la sortie du concours. Donc voyez Monsieur SASSARD, il faut vraiment vérifier vos sources parce que vous êtes en manque d'informations précises.

M. Michel OMOURI : Quand je parlais des chiens dangereux, je ne l'ai pas inventé, c'est bien dans la page 158 : fiche d'action locale de prévention. Simplement ils font un constat.

M. LE MAIRE : Vous êtes à quelle page et de quel rapport ?

M. Michel OMOURI : La fiche 14.4, toujours sur le rapport n° 9, à la page 158 Monsieur le Maire, je n'ai rien inventé. Je n'interviens jamais pour dire tout et n'importe quoi.

M. LE MAIRE : On est tous d'accord.

M. Michel OMOURI : Simplement je me base sur des fiches d'action, Monsieur le Maire.

M. Abdel GHEZALI : Je ne dis pas qu'il n'y a pas ces fiches, simplement c'est un peu réducteur Monsieur OMOURI sur un dossier comme celui-là qui est d'améliorer la vie quotidienne des gens dans les quartiers. Evidemment vous pouvez me dire qu'à la page 158, etc. puis je vais vous en décrire plein d'autres, on peut rester jusqu'à minuit. Aujourd'hui vous avez envie de parler de la police municipale, vous avez le droit de faire un cavalier. Donc vous avez réduit la gestion urbaine et sociale de proximité à la police municipale, il faut les équiper, vous avez envie qu'ils aient des tasers ? Enfin c'est votre problème. Pour moi, cela fait partie de la tranquillité publique ; les habitants des quartiers comme les habitants de la Ville de Besançon ont droit à la tranquillité publique, c'est un fait et on y travaille, mais il y a d'autres choses dans ce dossier qui sont importantes. On travaille avec les bailleurs pour améliorer la propreté, pour la participation des habitants, etc. ce dossier c'est tout cela et vous le réduisez aux chiens dangereux, à la police ; La Grette où vous habitez, c'est Chicago ? Non, ce n'est pas le cas, il y a des problèmes et on travaille avec de nombreux partenaires à les résoudre. Mais nous faire croire qu'il y a des chiens qui sautent sur tout le monde, ce n'est pas ça !

Mme Nicole WEINMAN : Je rejoins ce que dit Abdel sur ce gros dossier dans lequel plusieurs fiches sont détaillées et c'est en hommage à Abdel que je dis cela parce que c'est toujours de la transparence que de détailler nos politiques. Je voudrais signaler à M. OMOURI que dans ce domaine des animaux et de la prévention, justement sur ce type d'attitude, des campagnes sont menées régulièrement par le Service Voirie et je suis à sa disposition pour lui en donner les contenus mais s'arrêter à une seule fiche sur un dossier comme celui-là, je trouve que c'est quand même un peu réducteur».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.